

de l'investissement, la science et la technologie, et la coopération en matière de réglementation. Dès que les parties se seront entendues sur la portée de cet accord, les négociations devraient démarrer en 2004 et se conclure dès que seront connus les résultats des négociations de Doha de l'OMC.

L'Accord sur le renforcement du commerce et de l'investissement jouera un rôle fondamental dans l'approfondissement des relations entre le Canada et l'UE, particulièrement lors de l'élargissement de l'Union européenne, qui comptera alors 25 membres. Le Canada considère ce projet d'accord comme une initiative ambitieuse et prospective, qui non seulement répond aux défis actuels et anticipe ceux à venir, mais qui permet également d'élargir et d'approfondir les échanges commerciaux, les possibilités d'investissement et nos relations en générale. Même si les échanges entre le Canada et les pays candidats sont relativement modestes, il y aura quelques impacts sur les flux commerciaux lorsque ceux-ci aligneront leurs tarifs douaniers et réglementations avec ceux de l'Union. Une fois devenu membres de l'UE, ces pays perdront le bénéfice du tarif de préférence général du Canada. En matière de traités sur l'investissement, le Canada a, pour le moment, signé des accords bilatéraux sur la protection de l'investissement avec cinq des pays qui accèdent à l'UE : la Hongrie, la Lettonie, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie. Maintenir un degré élevé de protection de l'investissement pour les investisseurs canadiens est essentiel maintenant que les nouveaux membres de l'UE ramènent leurs régimes d'investissement en conformité avec les règles européennes.

Coopération en matière de réglementation

La politique commerciale internationale est de plus en plus tributaire des décisions domestiques intérieures et des réglementations adoptées par les gouvernements. C'est la raison pour laquelle le Canada et l'UE considèrent que la question de la réglementation doit être un point central des discussions commerciales. Lors du Sommet Canada-UE de mai 2003, les dirigeants ont adopté un Plan d'action conjoint Canada-UE en vue d'établir un dialogue et une coopération en matière de réglementation, première étape vers l'élaboration d'un cadre en la matière. Les travaux d'élaboration d'un cadre de coopération sur la réglementation entre le Canada et l'UE sont menés en parallèle avec les travaux en cours sur l'éventuel ARCI. Le cadre devrait constituer un élément central d'un éventuel accord.

Accès aux marchés – résultats obtenus en 2003

- L'accord Canada-UE sur le commerce des vins et des boissons spiritueuses a été finalisé.
- L'accord Canada-UE en ce qui concerne les céréales a été finalisé.
- Le Plan d'action conjoint Canada-UE en vue d'un dialogue et d'une coopération en matière de réglementation lors du Sommet de mai 2003 a été adopté.

Accès aux marchés – priorités du Canada pour 2004

- Lancer des négociations au titre de l'Accord visant à renforcer le commerce et l'investissement entre le Canada et l'UE.
- Adopter un cadre bilatéral sur la coopération en matière de réglementation dans l'objectif d'améliorer l'accès aux marchés et d'accroître les échanges commerciaux par la réduction des irritants réglementaires et la promotion de bonnes pratiques en matière de réglementation.
- Continuer à intervenir auprès de l'UE pour améliorer l'accès à ses marchés pour les crevettes cuites et décorquées, notamment en vue d'assouplir la prescription relative à leur transformation ultérieure en UE.
- Proposer des équivalences pour les matières premières qui tombent sous le coup de l'Accord Canada-UE sur les normes vétérinaires, surtout en ce qui concerne le porc et le sperme bovin.

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX MARCHÉS DES PRODUITS

Il existe au sein de l'UE de nombreux obstacles au commerce qui préoccupent le Canada et ce, plus particulièrement dans les secteurs de l'agriculture et des ressources naturelles. À la suite des scandales relatifs à la salubrité alimentaire survenus dans l'UE, la Commission européenne et les États membres ont adopté des positions inspirées par la prudence à l'égard des questions de sécurité et de santé des consommateurs. Par ailleurs, les considérations non scientifiques semblent gagner du terrain. Plusieurs règlements liés à l'hygiène vétérinaire et à la sécurité alimentaire ont été mis en place en 2003. Le gouvernement du Canada continue de travailler avec les intervenants de l'industrie afin d'évaluer l'incidence et les fondements scientifiques de ces règlements.